

TEXTES PARUS AU JOURNAL OFFICIEL

■ *Journal officiel* du 30 juillet 2011

Avis relatif à un arrêté préfectoral du 15 juin 2011 portant approbation de la convention constitutive du GIP Maison de l'initiative et de l'emploi du Roubaisis

NOR : ETS1119828V

Par arrêté du préfet de la région Nord - Pas-de-Calais en date du 15 juin 2011, est approuvée la convention constitutive du groupement d'intérêt public (GIP) dénommé Maison de l'initiative et de l'emploi du Roubaisis.

Les membres fondateurs sont l'Etat, les communes de Roubaix, Watrelos, Leers et Pôle emploi.

La zone géographique couverte par le groupement d'intérêt public est la suivante : villes de Roubaix, Watrelos, Leers et Lys-lez-Lannoy.

Le groupement d'intérêt public dénommé « Maison de l'initiative et de l'emploi du Roubaisis » a pour objet d'être le support juridique de :

1. L'activité de la maison de l'emploi qui s'engage dans les quatre axes obligatoires suivants :

- développer une stratégie territoriale partagée, du diagnostic au plan d'actions ;
- participer à l'anticipation des mutations économiques ;
- contribuer au développement de l'emploi local ;
- réduire les obstacles culturels ou sociaux à l'accès à l'emploi.

2. L'activité du plan local pluriannuel pour l'insertion et l'emploi qui a pour finalité de faciliter l'insertion sociale et professionnelle des personnes éloignées du marché du travail.

Le groupement est prorogé jusqu'au 31 décembre 2014.

La convention peut être consultée par toute personne intéressée au siège du groupement qui est fixé au 150, rue de Fontenoy, 59100 Roubaix.